

The background is a solid green color. It is decorated with several stylized white flowers of various sizes. Some flowers are simple five-petaled shapes, while others are more complex, resembling daisies or have multiple layers of petals. They are scattered across the page, with some appearing as small motifs and others as large, prominent graphics.

Monceau Retraite & Épargne

**Rapport annuel
Exercice 2010**

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes.....	p.11
Compte de résultats.....	p.12
Bilan	p.14
Annexe aux comptes 2010.....	p.16
Résolutions	p.38

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Gilles Dupin
Vice-Président :	Anne-Cécile Martinot
Administrateur :	Monceau Assurances mutuelles associées représentée par Paul Tassel

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général :	Pierre Michaud
Directeurs généraux délégués :	Marc Billaud Dominique Davier

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Gilles Dupin
Vice-Président :	Anne-Cécile Martinot
Administrateur :	Monceau Assurances mutuelles associées représentée par Paul Tassel

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général :	Pierre Michaud
Directeurs généraux délégués :	Marc Billaud Dominique Davier

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats, le bilan arrêté au 31 décembre 2010 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

La reprise se poursuit graduellement avec de fortes disparités suivant les pays et les zones géographiques

L'économie mondiale se remet graduellement de la crise financière globale déclenchée en 2007. D'après les chiffres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), le Produit Intérieur Brut (PIB) mondial devrait croître au taux annuel d'environ 4,8 % en 2010 (contre - 1 % en 2009). Ce redressement rapide s'explique par les politiques budgétaires et monétaires exceptionnelles menées depuis le déclenchement de la crise et par le maintien d'une dynamique de croissance forte dans les pays émergents.

La vigueur de cette reprise masque toutefois de grandes disparités entre les économies dites "avancées" et celles des pays émergents ou en voie de développement. La croissance des pays avancés reste décevante à l'aune des mesures exceptionnelles de soutien à l'économie. Les entreprises ont reconstitué leurs stocks, la production industrielle a fortement rebondi, de même que les indices de confiance dans l'industrie manufacturière. Toutefois, dans beaucoup de pays, la croissance de l'activité est loin d'avoir retrouvé la tendance d'avant-crise. Sur l'année 2010, la progression du PIB des États Unis (+ 3 %), de l'Europe (environ + 2 %) et de la Chine (+ de 10 %) vient illustrer ces disparités entre les pays avancés et les pays émergents.

Les marchés de capitaux demeurent sous tension

Les marchés de titres ont présenté un profil très contrasté au cours de l'année 2010, la hiérarchie des rendements reflétant les inquiétudes sur les marchés de la dette souveraine en Europe et les effets de la politique monétaire de la Réserve Fédérale.

L'émergence du risque souverain

En Europe, l'attention des analystes s'est plus particulièrement portée sur la situation des pays les plus endettés de la zone euro, qui, du fait de déficits budgétaires structurels et de politiques de croissance fondées sur le recours au crédit, sont confrontés depuis le début de la crise à une dégradation rapide de leur ratio dette publique sur PIB. Le marché des instruments dérivés sur les défauts de crédit souverains connaissait ainsi une intense activité au cours du mois de février, avec

une forte hausse des primes de risque sur le Portugal, l'Irlande, la Grèce et l'Espagne.

Le cas de la Grèce a, en particulier, sollicité tous les regards. Malgré les déclarations de confiance des autorités politiques et monétaires et la perspective d'un plan de sauvetage avec l'aide du FMI, la tension se propageait rapidement à l'ensemble des États d'Europe du Sud, entraînant un fléchissement de l'euro par rapport au dollar et une forte baisse des valeurs bancaires engagées à des titres divers dans le financement des pays concernés. A la fin du mois d'avril, le déclassement de la dette de l'État grec par l'agence Standard & Poor's à BB+, puis celui de l'Espagne et du Portugal renforçaient ce sentiment négatif. Les tensions sur la dette souveraine gagnaient ainsi rapidement le marché interbancaire, relançant les interrogations sur le risque de crédit des banques européennes.

Dans cet environnement de tension extrême, l'intervention des autorités européennes a arrêté, au moins pour un temps, la contagion. Tirant les leçons de la faillite de la Banque Lehman Brothers, les États participants à la zone euro ont cherché à rétablir la confiance avec un plan de sauvetage de 750 milliards d'euros, appuyé par des mesures de soutien exceptionnelles de la Banque Centrale Européenne (BCE) sous la forme d'achat de créances souveraines, que les statuts de la BCE ne lui permettaient pourtant pas. Par son ampleur, la réaction des autorités ramenait le calme sur les marchés de la dette souveraine, facilitant les adjudications de différents États de l'Europe du Sud durant la seconde quinzaine du mois de mai.

Après une période d'accalmie au cours de l'été, l'ampleur des provisions à passer par les principales banques irlandaises a relancé les tensions sur les marchés de la dette souveraine des États périphériques. Malgré le renflouement de l'Irlande, grâce à l'intervention conjointe de l'Union Européenne et du Fonds Monétaire International, pour un montant de 85 milliards d'euros, les rendements de la dette irlandaise se sont fortement tendus au dernier trimestre, entraînant dans leur sillage les taux des pays périphériques de la zone euro.

Les taux longs à des niveaux historiquement bas

En dépit des tensions survenues sur la dette européenne, les rendements nominaux des États de référence ont poursuivi leur décrue pendant les 9 premiers mois de l'année. La faiblesse des perspectives de croissance, le report des capitaux au profit des obligations publiques présentant un moindre risque de crédit et de liquidité, les politiques d'assouplissement quantitatif menées par la réserve Fédérale américaine et la banque d'Angleterre, ont contribué à la baisse des taux d'intérêt à long terme.

Les taux à dix ans de l'État allemand touchaient ainsi

le record historique de 2,2 % à la fin du mois d'août, dans un climat d'extrême aversion pour le risque.

A partir du mois de septembre, l'engagement durable des banques centrales dans les politiques d'expansion monétaire, la prolongation d'avantages fiscaux aux ménages par les autorités américaines ont relancé les inquiétudes sur la capacité des banques centrales à contenir l'inflation. Les taux d'intérêt à long terme des États de référence entamaient ainsi en fin d'année une remontée significative. En fin d'année, les taux à dix ans se stabilisaient ainsi à 2,96 % pour l'Allemagne et à 3,36 % pour la France. Les points morts d'inflation, qui constituent un indicateur de l'inflation future, se sont également accrus sensiblement, notamment aux États-Unis.

Malgré ce premier mouvement de hausse, les taux d'intérêt apparaissent difficiles à concilier avec le niveau d'endettement des États avancés. Si rien ne permet d'exclure a priori une normalisation progressive de l'environnement de taux d'intérêt, l'ajustement pourrait être plus brutal, entraînant une augmentation rapide et imprévue des taux d'intérêt à long terme, qui affaiblirait la reprise par ses effets sur l'investissement et occasionnerait de lourdes pertes pour le secteur financier. **Dans ces conditions, une grande prudence s'impose sur les obligations d'État à taux fixe.**

Paradoxalement, les marchés de la dette privée n'ont été que modérément impactés par la crise de la dette souveraine et la remontée des taux de référence en fin d'exercice. Si le mouvement de contraction des primes de crédit semble s'essouffler, les obligations privées conservent des rendements attractifs à l'aune des emprunts publics de même maturité. Dans un environnement de défiance vis-à-vis des dettes publiques, les emprunts privés sont considérés plus protecteurs que les emprunts d'État. Toutefois, l'interdépendance des marchés de la dette et le risque d'effet d'éviction induit par l'ampleur des besoins de financement à venir ne permet pas de considérer le marché des obligations privées comme un havre à l'abri de toutes les tensions.

Les marchés d'obligations convertibles ont également affiché de très bonnes performances au cours de l'année. Du fait d'un marché primaire en contraction, la dette convertible continue d'afficher des niveaux de valorisation élevés.

Une évolution contrastée des bourses mondiales

Les bourses mondiales ont évolué au rythme des marchés de la dette souveraine. **Aux États-Unis, les cours des actions ont bénéficié de la baisse des rendements**, tant directement, par la diminution des taux d'actualisation des bénéfices futurs, qu'indirectement, du fait d'une recomposition attendue des portefeuilles investis en valeurs du Trésor vers des placements en actions, jugés bon marché. Le Dow Jones enregistrait ainsi une progression de + 11,02 %. **En revanche, les marchés d'actions européens ont été affectés tout au long de l'année par la dégradation des marchés de la dette souveraine des États périphériques.** L'exposition des banques européennes à la dette des pays concernés, conjuguée à la dépendance des entreprises au crédit bancaire, a pesé sur les valorisations des bourses. Le

CAC 40 s'inscrivait ainsi en baisse de -3,34 % sur l'année 2010, tandis que l'Eurostoxx 50 affichait une baisse de - 5,81 %. Seul le marché allemand et les bourses d'Europe du Nord enregistraient de fortes progression (+ 16,06 % pour le DAX ; 21,42 % pour l'indice OMX des bourses scandinaves), du fait d'un poids moindre du secteur financier, de finances publiques en meilleure santé et d'une économie plus sensible à la croissance des pays émergents.

La politique d'investissements du Groupe marquée par la recherche de la protection des actifs contre un scénario de reprise de l'inflation

Dans ce contexte quels ont été les choix et les orientations du Groupe pour sa politique d'investissements dont bénéficie Monceau Retraite & Épargne ? En ce domaine, il convient tout d'abord de souligner, que si sa gestion financière s'appuie naturellement sur des méthodologies rigoureuses et sur une analyse des marchés et de l'environnement économique, elle s'inscrit également dans des procédures rigoureuses qui traduisent l'esprit mutualiste qui anime le Groupe. Ainsi, le processus de décision et de contrôle de la gestion financière, commun à l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances et aux filiales d'assurances créées entre eux, s'appuie notamment sur un **Comité d'Orientations Financières** composé de personnalités indépendantes qualifiées du monde de la finance et de l'économie ou encore sur un **Comité d'Investissements**. Dans un environnement économique et financier caractérisé tant par l'incertitude que par une certaine opacité, de telles règles témoignent de la volonté du Groupe de s'ouvrir aux expertises et aux compétences de professionnels de l'économie et de la finance ainsi que de sa préoccupation permanente d'agir en toute rigueur et transparence.

Par ailleurs, en matière de gestion des portefeuilles d'actifs **les années récentes ont été caractérisées par une grande diversité des thèmes retenus.**

On se rappelle que l'exercice 2008 avait accordé un intérêt aux obligations du secteur privé offrant un différentiel de rémunération attractif par rapport aux obligations souveraines de même maturité. En outre, l'absence de visibilité avait conduit à adopter d'autant plus facilement des stratégies d'attente que la quasi-disparition du marché interbancaire avait poussé le système bancaire à offrir des rémunérations très attractives pour les placements de trésorerie et les certificats de dépôts de durée courte, entre 3 et 12 mois, rémunérations qui ne pénalisaient pas les attitudes prudentes de repli.

La normalisation des primes de crédit, les politiques concertées des banques centrales d'injection massive de liquidités dans le système bancaire, ont conduit à reconsidérer ces stratégies en 2009. Le niveau des taux d'intérêt courts, ne permettant plus une correcte rémunération des positions d'attente, a renforcé l'intérêt pour les obligations indexées émises par des États, à un moment où de nombreux opérateurs s'inquiétaient plutôt du risque de déflation. Simultanément, une anticipation des effets dévastateurs de Solvabilité II conduisait concomitamment à un allègement des portefeuilles d'actions, permettant de renforcer encore

les importants portefeuilles d'obligations indexées sur l'inflation détenus.

Même si le scénario d'une forte tension sur les taux longs et d'une reprise de l'inflation n'est pas perçu de manière unanime comme probable à court terme, c'est celui qui aurait, à un terme plus éloigné, les effets les plus dévastateurs sur les avoirs de la société, porteur d'engagements de long, voire très long terme envers les clients. **C'est ainsi que protéger les actifs contre un scénario de reprise d'inflation, et renforcer les portefeuilles de biens réels ont été les deux thèmes privilégiés au cours de l'année 2010.**

Le redressement du marché s'est certes confirmé en 2010 mais avec une progression bien moindre qu'en 2009

En 2010, l'assurance a évolué dans un contexte économique et financier que l'on peut qualifier de morose. Le chiffre d'affaires de l'ensemble du marché de l'assurance (toutes branches confondues) progresse au rythme ralenti de 4 % alors qu'en 2009, sa progression avait été de + 9 %. Il convient, toutefois, de noter que les assurances de personnes sont à la source de cette croissance de l'activité et représentent plus des 3/4 du marché global. **En ce qui concerne plus particulièrement le marché de l'assurance vie la collecte de l'année 2010 a atteint 144,1 milliards d'euros, soit une progression de 4 %.** Il faut cependant souligner que la croissance de la collecte marque ainsi un net ralentissement par rapport à celle enregistrée en 2009 (+ 13 %). Ce fléchissement trouve son origine dans différents facteurs. Parmi ceux-ci, pouvons-nous citer la hausse des taux de rendement de l'épargne réglementée (la rémunération du livret A est passée par exemple de 1,25 % à 1,75 % au 01/08/2010), ainsi qu'une moindre attractivité des fonds en euros, ceux-ci ayant vu en général leurs taux de rendements s'effriter. Le taux de rendement moyen servi sur le marché pour ce type d'actifs est passé sous la barre des 4 % en 2009 pour s'établir à 3,70%. On peut estimer également que la nouvelle réglementation applicable en matière de taux minimum garanti et dont nous nous étions fait l'écho à l'occasion du précédent rapport de gestion a eu également quelques effets sur le niveau de la collecte réalisée par certains opérateurs du marché qui, profitant d'une réglementation peu protectrice des intérêts des assurés les plus anciens, brandissaient des promesses de rendement, en apparence séduisantes, pour doper leurs chiffres d'affaires. Si la nouvelle réglementation en matière de taux minimum pouvant être garantis en assurance vie limite les dérives qui ont été constatées les années passées en ce domaine, elle apparaît, aux yeux de Monceau Retraite & Épargne, toutefois insuffisante. Rappelons en effet que le Groupe a toujours résolument tourné le dos aux pratiques qui consistent à promettre, pour appâter un nouveau souscripteur, un taux de rendement garanti dont on sait que le coût, dans la plus part des cas, est supporté par les assurés les plus fidèles et les plus anciens. Pour terminer ce panorama du marché de l'assurance vie en 2010, on notera également que la croissance de la collecte sur les supports en euros et en unités de comptes est respectivement de + 4 % et + 7 %. Enfin, compte-tenu de la croissance du montant

des prestations constatées en 2010 (+ 7 %), la collecte nette s'établit à un peu plus de 50 milliards d'euros en recul de 1 %.

Une année qui aura vu une forte progression de l'activité du réseau des agents généraux

Le chiffre d'affaires de la société, 22.127.527 €, s'inscrit en très forte croissance par rapport à 2009 (+ 55 %). Celle-ci est due au transfert à Monceau Retraite & Épargne d'une partie du portefeuille de la Caisse Industrielle et d'Assurance Mutuelle (Ciam) dont on rappelle qu'il a été approuvé à l'occasion de l'Assemblée générale mixte du 22 juin 2010. Ainsi, à effet du 1er janvier 2011, a été transféré à Monceau Retraite & Épargne le portefeuille de risques statutaires des services départementaux de lutte contre l'incendie et des collectivités territoriales constitué par la Ciam. Nous rappellerons également que ce transfert s'est inscrit dans un projet de simplification des structures du Groupe et que par ailleurs, Monceau Retraite & Épargne couvrait déjà pour ces populations le risque de décès. A cette occasion, le capital social de la société a été porté à 30 M€ et son mode de gouvernance a été modifié. Monceau Retraite & Épargne a en effet abandonné la structure à directoire et conseil de surveillance en place depuis la création de la société pour adopter la forme plus classique de société à conseil d'administration.

Le chiffre d'affaires, au titre de l'exercice 2010, résultant de cette opération de transfert s'élève à 8.254.646 € soit 37,30 % du chiffre d'affaires total de la société. A périmètre constant, le chiffre d'affaires, par rapport à 2009, est en recul de 2,87 % sur la partie assurance vie se démarquant de l'évolution constatée pour l'ensemble des opérateurs du marché qui, comme cela a été commenté plus avant dans le rapport, progresse en effet de 4 %. Ce décalage, trouve notamment son explication dans le recul du chiffre d'affaires en "prévoyance" en raison notamment de la perte de chiffre d'affaires (- 65 %) sur le contrat Vis à Vie. Une telle décruce de la collecte sur ce contrat est, comme nous l'avons déjà souligné dans le précédent rapport, la conséquence de l'arrêt du partenariat avec le courtier AlsAss. On notera toutefois que l'activité "épargne assurance vie" est en forte augmentation : 105,81 %. Celle-ci est due notamment à **l'activité du réseau d'agents Monceau Assur'agence qui a progressé très fortement (+ 76 %) et qui représente 34,65 % du chiffre d'affaires de la société.** Une telle croissance du réseau des agents généraux "Monceau Assur'agence" est supérieure à celle du marché et contraste très significativement avec l'évolution d'activité constatée en 2010 au sein des réseaux de distribution de l'assurance vie. Les réseaux de "bancassurances" ont connu une croissance de + 8 % et les réseaux dits d' "assurances" (dont les agents généraux font partie) voyaient, quant à eux, leur activité fléchir de 1 %. Un tel décalage de l'activité des agents généraux du Groupe avec le marché témoigne certainement des efforts de formation et d'accompagnement du réseau qui ont été accomplis ces dernières années ainsi que du travail de renforcement de la politique d'animation de proximité des points de vente qui a été mené au cours de l'exercice.

Des performances qui se situent une fois encore dans le haut de tableau

L'environnement économique et financier de **l'exercice 2010 a été caractérisé notamment par des niveaux des taux longs particulièrement bas** (rappelons en effet, à titre d'exemple, qu'en début d'exercice les taux à 10 ans de l'État allemand étaient de 3,38 % pour atteindre ensuite un plus bas historique de 2,20 % à la fin du mois d'août et se stabiliser à 2,96 % en fin d'année), **l'apparition du risque souverain et une grande hésitation du marché des actions** dont l'évolution est traduite par le recul de l'indice phare du marché français (le CAC40 a clôturé 2010 en recul de 3,30 %). **Dans ce contexte, les contrats d'assurance vie de type "épargne" de la société ont vu leurs performances s'inscrire en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.** Ainsi, les taux suivants, nets de frais de gestion et avant prélèvements sociaux, ont été servis : **4,20 % (vs 4,32 % en 2009) sur le fonds en euros de Dynaplus et sur celui de Monceau Retraite Indépendants, 3,90 % (vs 4,12 % en 2009) sur le fonds en euros de Monceau Entreprise Plus et 4,00 % (vs 4,12 % en 2009) sur le fonds en euros du Livret Épargne Plus ainsi que sur le Livret d'Épargne Retraite. Par ailleurs, la valeur de service du point du contrat Monceau Avenir Plus a été, quant à elle, revalorisée de 2 %** soit un niveau de revalorisation identique à celui de 2009. La qualité des rendements servis aux fonds en euros des contrats de Monceau Retraite & Épargne ainsi que leur évolution doivent donc être appréciés au regard de l'environnement économique et financier déjà évoqué à différentes reprises et des choix qui avaient été faits lors des précédents exercices. On mesure ainsi toute l'attention qui est portée à la gestion financière des contrats de la société. Il convient de noter également qu'en tout état de cause, **les performances annoncées au titre de 2010 ne doivent rien à une prise de risque excessive.** Elles se sont construites dans le respect des grands axes de la gestion financière qui ont été soulignés au début de ce rapport.

En particulier pour Dynaplus, et encore plus cette année, le taux de rendement du fonds en euros, supérieur à 4 %, se distingue par sa position dans le haut du tableau des annonces faites par bon nombre d'autres assureurs. **Afin de comprendre la performance de 2010, il convient, comme pour 2009, de revenir sur l'exercice 2008.** En effet, du fait de la crise financière grave et profonde, des provisions réglementaires de deux natures avaient été constituées dans les comptes au 31 décembre 2008 : -soit tout d'abord les provisions pour dépréciation durable, constituées ligne par ligne pour certains titres, cela afin de prendre en compte les écarts durables entre les valeurs de ces titres sur le marché avec celles qui étaient jusque-là comptabilisées ; -et ensuite, la provision pour risque d'exigibilité, calculée après la comptabilisation des provisions pour dépréciation durable, pour les actifs pris dans leur ensemble et non plus ligne par ligne, égale à la différence, si elle est positive, entre la

valeur comptable globale du portefeuille et sa valeur de marché.

Si les valorisations des titres s'apprécient au cours des exercices suivants, ces provisions peuvent être reprises, totalement ou partiellement, ce qui avait été le cas en 2009. Et il est rappelé que la provision pour risque d'exigibilité reprise doit être redistribuée dans certaines proportions aux contrats. La redistribution peut alors être étalée sur huit années au moyen de la constitution d'une provision pour participation aux excédents. Au titre de l'exercice 2010, la décision a donc été prise de distribuer un rendement supérieur à celui effectivement constaté pour les actifs auxquels le fonds en euros de Dynaplus est adossé en reprenant partiellement la provision pour participation aux excédents constituée dans les comptes de 2009.

Enfin, les performances servies aux contrats moins récents gérés par Monceau Retraite & Épargne attestent, s'il en était besoin, de toute l'attention qui est portée aux souscripteurs les plus anciens de la société. A ce titre, on observera notamment que le taux de rendement, net de frais de gestion, de 4 % servi aux contrats "Livret Épargne Retraite" qui ont été souscrits pour les premiers d'entre eux il y a maintenant plus de 20 ans figure une nouvelle fois au niveau des meilleurs taux du marché. Compte-tenu des pratiques de nombreux opérateurs du marché, et maintes fois dénoncées par le Groupe, qui consistent à privilégier les contrats plus récents en leur attribuant une partie des rendements générés par les contrats des assurés les plus anciens, il y a aujourd'hui malheureusement peu de souscripteurs de contrats d'une telle ancienneté qui peuvent se prévaloir d'un rendement du niveau de celui servi aux détenteurs du contrat "Livret d'Épargne Retraite".

La performance du fonds en euros de Dynaplus saluée par la presse

En 2009 et 2010, Dynaplus avait reçu l'Oscar de l'assurance vie décerné par le magazine spécialisé Gestion de Fortune. Cette année encore, la qualité et les performances du contrat ont été à nouveau reconnues et saluées. En effet, **en mars 2011, Dynaplus s'est vu une nouvelle fois attribuer l'Oscar de l'assurance vie par Gestion de Fortune.**



Un nouvel Oscar pour Dynaplus

Un renforcement des fonds propres.

L'excédent comptable de l'exercice s'élève à 3.021 k€, contre 2.181 k€ en 2009. Ce résultat provient à hauteur de 38 % de l'activité "non vie" issue du transfert du portefeuille de la Ciam déjà évoqué dans ce rapport.

L'exercice 2010 aura été marqué par la création d'une "exit tax" exceptionnelle sur la réserve de capitalisation dont la recette est affectée à la Caisse nationale des allocations familiales. La taxe est assise sur le montant, à l'ouverture de l'exercice 2010, de la réserve de capitalisation qui a été constituée en application des dispositions législatives et réglementaires du

Code des assurances. Le taux de la taxe est de 10% et son montant est plafonné à 5 % des fonds propres, y compris la réserve de capitalisation. Cette taxe n'est pas mise en déduction du résultat imposable à l'impôt sur les sociétés. Elle est constitutive d'une dette d'impôt inscrite au bilan de l'exercice clos au 31/12/2010 et est prélevée sur le compte de report à nouveau. On ne peut que bien sûr regretter la survenance inopinée d'une telle taxation au cours de l'exercice 2010 ainsi que son impact sur les fonds propres des entreprises d'assurance à une période où, compte-tenu de l'entrée en vigueur prochaine des nouvelles règles liées au projet Solvabilité II, celles-ci doivent présenter les meilleures garanties en la matière. **Pour la société, cette "exit tax" s'élève à 621 k€.**

Malgré la survenance de l' "exit tax" déplorée plus haut, **les fonds propres comptables ont considérablement progressé suite à l'augmentation de capital, au transfert de portefeuille et au résultat de l'exercice et atteignent désormais 37.222 k€ contre 16.648 k€ à fin 2009**, excédant ainsi très significativement le minimum réglementaire de marge de solvabilité à constituer qui s'élève à 7.998 k€ en tenant compte de l'intégralité des opérations de réassurances cédées. **Un tel niveau de fonds propres permet de couvrir à hauteur de 465 % le niveau réglementaire de la marge de solvabilité** évoqué ci-avant. En incluant les plus values latentes sur les portefeuilles, la marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 42.084 k€, couvrant ainsi plus de 5 fois les exigences actuelles de solvabilité. Un tel ratio de couverture de la marge de solvabilité est de nature à conforter les clients ainsi que les partenaires de la société dans la capacité de Monceau Retraite & Épargne à assumer les engagements qu'elle a pris vis-à-vis des assurés. Par ailleurs, on mesurera l'impact de la taxe exceptionnelle sur le taux de couverture de la marge en observant que son montant (621 k€) représente 7,76 % de la marge à constituer.

La préparation à Solvabilité II

A l'occasion du précédent rapport à l'Assemblée générale du 22 juin 2010, les effets dévastateurs de Solvabilité II avaient été mis en évidence. Parmi ceux-ci avait été mentionné l'impact de cette prochaine réglementation sur la structure des actifs des contrats d'assurance vie, en particulier sur la détention d'un portefeuille d'actions. Ainsi, au cours de l'exercice 2010, d'importantes ressources, de concert avec l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances et leurs filiales ont été à nouveau mobilisées afin de s'approprier les concepts de Solvabilité II. **Dans ce contexte, la projection dans le futur référentiel "Solvabilité II" a été effectuée sur les comptes de 2009** (et donc avant l'augmentation de capital et le transfert d'une partie du portefeuille de la Ciam) à partir de la méthodologie et des paramètres du QIS5 (5ème étude d'impact préparatoire à la directive et menée par la Commission Européenne). Les résultats à ce questionnaire d'impact ont permis de mettre en évidence que Monceau Retraite & Épargne couvrait 1,87 fois la future exigence réglementaire que constitue le "Solvency Capital Requirement" (SCR).

Perspectives.

Les incertitudes et les doutes qui caractérisent encore l'environnement économique et financier auront en 2011 des conséquences significatives sur le comportement des épargnants et, conjuguées à d'autres facteurs tels que la concurrence des liquidités, devraient peser significativement et défavorablement sur la collecte en assurance vie. A ce titre, les perspectives d'évolution du chiffre d'affaires de Monceau Retraite & Épargne peuvent s'en trouver assombries. Pour autant, la société est consciente des forces et des atouts que lui donne notamment son appartenance au Groupe. Ainsi, les règles d'éthique qui animent au quotidien le Groupe, et auxquelles ses élus sont particulièrement attachés, dans l'exercice de son métier de gestionnaire d'engagements à long terme contribuent de manière essentielle à la fidélité des clients et constituent des arguments forts pour séduire et conquérir des nouveaux souscripteurs. Pour faire connaître au plus grand nombre la qualité et l'efficacité de ses contrats, Monceau Retraite & Épargne continuera à soutenir ses partenaires en charge de la distribution par une politique de formation et d'animation de proximité. En particulier, le réseau des agents généraux continuera à être formé à l'identification des besoins de leurs clients en matière de retraite, d'épargne et de prévoyance et à la préconisation de solutions répondant à leurs attentes. Les efforts faits tant en matière de formation que d'animation des agents généraux font partie, à part entière, des moyens déployés pour soutenir l'activité de manière pérenne. La capacité des agents généraux qui œuvrent au quotidien au service des clients à apporter des réponses pertinentes et personnalisées à leurs clientèles est en effet un élément clé de la réussite du développement au cours des années à venir. En outre, **l'offre mise à leur disposition afin de satisfaire encore mieux les besoins de leurs clients sera renforcée par l'élargissement de la gamme des produits.** Au cours de l'exercice 2011, deux nouveaux contrats viendront donc permettre aux agents généraux de développer encore davantage leur activité : un contrat de retraite complémentaire par capitalisation s'inscrivant dans le cadre réglementaire des contrats en unités de rentes et destiné aux exploitants agricoles ainsi qu'un contrat de prévoyance permettant d'apporter aux professionnels indépendants (artisans, commerçants, professions libérales...) des garanties en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou encore de décès. Cet élargissement de la gamme témoigne de la volonté affirmée de l'entreprise d'accompagner le réseau Monceau Assur'agence dans le développement de son activité en assurances de personnes en direction des professionnels indépendants.

Par ailleurs, au cours des mois à venir sera étudiée l'opportunité pour Monceau Retraite & Épargne de développer son chiffre d'affaires dans le domaine des risques statutaires des personnels des services départementaux de lutte contre l'incendie et des collectivités locales. **La société peut en effet pour cela s'appuyer, grâce au transfert de portefeuille de la Ciam déjà évoqué dans ce rapport, sur une expertise avérée et sur un portefeuille constitué offrant un historique statistique précieux.**

La liste des mandats et fonctions de chacun des mandataires sociaux est jointe en annexe et fait partie intégrante du présent rapport.

Par ailleurs, nous vous précisons que les 12 k€ votés par l'Assemblée générale du 22 juin 2010 au titre des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance ont été réglés sur l'exercice 2010. S'agissant de la rémunération payée aux membres du directoire, elle s'est élevée au total à 40 k€.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos partenaires, à nos apporteurs, à notre réseau d'agents généraux et à leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous remercions également les membres du personnel des groupements de moyens communs aux adhérents de Monceau Assurances pour le travail qu'ils ont effectué dans l'intérêt et au service de notre société.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Retraite & Epargne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Le contexte d'élaboration des comptes reste particulièrement difficile, notamment du fait de la persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, et de l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone euro. C'est dans ce contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières qu'en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre mutuelle à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

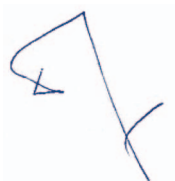
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 6 juin 2011

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Nicolas Robert

Compte de résultat au 31 décembre 2010

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

COMPTE TECHNIQUE

Vie

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2009
1 Primes	+	13 336	980	12 356	12 992
2 Produits des placements		7 722	-	7 722	10 506
2a Revenus des placements	+	3 070	-	3 070	4 296
2b Autres produits des placements	+	1 307	-	1 307	4 833
2c Profits provenant de la réalisation de placements	+	3 345	-	3 345	1 377
4 Autres produits techniques	+	15	-	15	23
5 Charges des sinistres		-11 992	-442	-11 550	-23 394
5a Prestations et frais payés	-	-12 132	-437	-11 695	-23 112
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	141	-4	145	-282
6 Charges des provisions		-368	-	-368	18 604
6a Provisions d'assurance vie		-126	-	-126	14 075
6b Provisions sur contrats en unités de compte		-294	-	-294	-138
6c Autres provisions techniques		51	-	51	4 667
7 Participation aux résultats	-	-5 103	-	-5 103	-10 380
8 Frais d'acquisition et d'administration		-1 445	-172	-1 273	-1 204
8a Frais d'acquisition	-	-1 075	-	-1 075	-1 042
8b Frais d'administration	-	-370	-	-370	-394
8c Commissions reçues des réassureurs	+	-	-172	172	231
9 Charges de placements		-1 198	-	-1 198	-4 843
9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.		-32	-	-32	-37
9b Autres charges des placements		-832	-	-832	-251
9c Pertes provenant de la réalisation de placements		-335	-	-335	-4 555
10 Ajustement ACAV (+/- values)		154	-	154	346
11 Autres charges techniques	-	-371	-	-371	-340
12 Produits des placements transférés	+/-	-	-	-	-534
Résultat technique vie		749	366	383	1 776

Non Vie

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2009
1 Primes acquises :		8 792	5 775	3 017	-
1a Primes	+	8 789	5 775	3 014	-
1b Variation de primes non acquises	+/-	3	-	3	-
2 Produits des placements alloués	+	644	-	644	-
3 Autres produits techniques	+	3	-	3	-
4 Charges des sinistres		-5 377	-3 203	-2 174	-
4a Prestations et frais payés	-	-5 498	-3 725	-1 774	-
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	122	522	-400	-
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	138	-	138	-
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		-1 360	-1 447	87	-
7a Frais d'acquisition	-	-693	-	-693	-
7b Frais d'administration	-	-668	-	-668	-
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	-1 447	1 447	-
8 Autres charges techniques	-	-76	-	-76	-
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-	-	-	-
Résultat technique non vie		2 764	1 125	1 639	-

		Opérations 2010	Opérations 2009
1	Résultat technique NON VIE	1 639	-
2	Résultat technique VIE	383	1 776
3	Produits des placements	2 018	-
	3a Revenu des placements	802	-
	3b Autres produits des placements	342	-
	3c Profits provenant de la réalisation des placements	874	-
4	Produits des placements alloués	-	534
5	Charges des placements	-313	-
	5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-8	-
	5b Autres charges des placements	-217	-
	5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-87	-
6	Produits des placements transférés	-644	-
7	Autres produits non techniques	53	2
8	Autres charges non techniques	-	-
9	Résultat exceptionnel	10	14
	9a Produits exceptionnels	77	50
	9b Charges exceptionnelles	-67	-36
10	Participation des salariés	-104	-124
11	Impôt sur les bénéfices	-21	-21
12	Résultat de l'exercice	3 021	2 181

Bilan au 31 décembre 2010

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

31/12/2010

31/12/2009

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	176 893	154 228
3a Terrains et constructions	12 016	12 036
3b Placements dans des entreprises liées	1 720	1 600
3c Autres placements	163 157	140 592
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	10 095	9 802
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	6 816	554
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	32	554
5d Provision pour sinistres non vie	6 784	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	15 787	624
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 339	32
6aa Primes restant à émettre	675	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	664	32
6b Créances nées d'opérations de réassurance	6 179	-
6c Autres créances	8 269	592
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	23	21
6cc Débiteurs divers	8 246	571
7 Autres actifs	1 154	740
7a Actifs corporels d'exploitation	80	54
7b Comptes courants et caisse	1 074	685
8 Comptes de régularisation - Actif	2 653	2 626
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1 387	1 400
8b Frais d'acquisition reportés	131	149
8c Autres comptes de régularisation	1 134	1 078
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	213 398	168 574

1 Capitaux propres	37 222	16 648
1a Capital social	30 000	15 000
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	9 421	6 246
1e Report à nouveau	-5 219	-6 780
1f Résultat de l'exercice	3 021	2 181
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	155 078	139 362
3a Provisions pour primes non acquises non vie	23	-
3b Provisions d'assurances vie	136 524	131 275
3c Provisions pour sinistres vie	884	2 691
3d Provision pour sinistres non vie	12 138	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	5 077	5 218
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	128	179
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	303	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	10 095	9 802
5 Provisions pour risques et charges	8	38
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
7 Autres dettes :	9 163	1 091
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	278	48
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	7 587	462
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes	1 297	581
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	682	66
7ee Créanciers divers	615	515
8 Comptes de régularisation - Passif	1 832	1 633
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	213 398	168 574

Annexe aux comptes 2010

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport de gestion dresse le bilan de l'activité de la société au titre de l'exercice 2010. Il présente les principales données comptables, financières et réalisations de l'exercice et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. Il n'appelle pas de remarque complémentaire, et les points suivants peuvent être mis en exergue :

- les statuts de la société ont été modifiés afin d'une part d'abandonner la structure à directoire et conseil de surveillance en place depuis la création de la société pour revenir à la forme la plus classique de société à conseil d'administration, d'autre part pour augmenter son capital social de 15 000 k€ à 30 000 k€ ;
- la transformation de la société d'assurance vie en société d'assurance mixte suite à l'extension d'agrément obtenu en date du 20 octobre 2010 pour les branches d'activité 1 (accidents) et 2 (maladie) et au transfert d'une partie du portefeuille de contrats de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle (Ciam) concernant principalement l'assurance des risques statutaires des services départementaux de lutte contre l'incendie (SDIS) ou de collectivités territoriales ;
- un **chiffre d'affaires en forte progression de 54,92 %**, la croissance étant due à l'intégration du chiffre d'affaires en provenance de la Ciam. A périmètre constant, la collecte est en recul de 2,87 % sur la partie assurance vie se démarquant de l'évolution constatée pour l'ensemble des opérateurs du marché qui progresse en effet de 4 %. Cette divergence trouve son explication dans le recul du chiffre d'affaires en "prévoyance" en raison notamment de la perte de chiffre d'affaires sur le contrat Vis à Vie. L'activité "épargne assurance vie" est en forte augmentation de 105,81 % due notamment à l'activité générée par le réseau d'agents Monceau Assur'agence ;
- des **performances proches de celles accordées au titre de l'exercice précédent** en ce qui concerne les contrats d'épargne et qui se situent parmi les meilleures du marché. Ainsi, sur les fonds en euros, le taux de participation, net de frais de gestion, a été fixé à 4,20 % pour le fonds en euros de Dynaplus et de Monceau Retraite Indépendant, à 4 % pour le Livret Epargne Retraite ainsi que pour le fonds en euros du Livret Epargne Plus et à 3,90 % pour le fonds en euros de Monceau Entreprise Plus ;
- un **excédent comptable de 3.021 k€**, contre 2.181 k€ en 2009, 38 % du résultat provenant de l'activité non vie ;
- une **exit tax exceptionnelle sur la réserve de capitalisation**, créée par la Loi de Finances pour 2011, et s'élevant à 621 k€, cette taxe n'étant pas mise en déduction du résultat imposable à l'impôt sur les sociétés ;
- une **marge de solvabilité fortement renforcée**. La marge minimale à constituer en tenant compte de l'intégralité des opérations de réassurance cédées par Monceau Retraite & Epargne s'élève à 7.998 k€. Les fonds propres comptables ont considérablement progressé suite à l'augmentation de capital, au transfert de portefeuille et au résultat de l'exercice et atteignent désormais 37.222 k€ contre 16.648 k€ à fin 2009, excédant ainsi le minimum réglementaire de solvabilité. En incluant les plus values latentes sur les portefeuilles, la **marge de solvabilité constituée par la société s'élève à 42.084 k€**, couvrant ainsi plus de 5 fois les exigences actuelles de solvabilité ;
- de concert avec l'ensemble des adhérents de Monceau Assurances et leurs filiales, la société se prépare avec sérieux à l'entrée en application de la directive "solvabilité II". Elle a notamment participé au test QIS 5, effectué sur les comptes de l'exercice 2009 (et donc avant l'augmentation de capital et le transfert d'une partie du portefeuille de la Ciam) et qui a permis de mettre en évidence que Monceau retraite & Epargne couvrait 1,87 fois la future exigence réglementaire que constitue le "Solvency Capital requirement".

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2010 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins au cours de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 %.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R.332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour le régime de retraite en points géré par la société.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des

obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré, premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R.332-19 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion du régime de retraite en points (Perp), le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation.

S'agissant du régime de retraite en points (Perp) régi par les articles L.441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Le montant des frais d'acquisition reportés est égal à l'écart de zillmérization inclus dans les provisions mathématiques des contrats à primes périodiques et à commissions escomptées. L'écart de zillmérization représente la différence entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L.331-1 et le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements assurés.

Acceptations en réassurance

Néant

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Monceau Retraite & Épargne ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des GIE de moyens auxquels adhère Monceau Retraite & Épargne.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les rémunérations versées aux agents généraux et aux différents apporteurs et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

Monceau Retraite & Épargne et la Mutuelle Centrale de Réassurance sont liées par une convention de réassurance de

durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la société rembourse le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Monceau Retraite & Epargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance en cas de résiliation, puisque cette convention n'est pas résiliée, et qu'il est fait application du principe général de "continuité de l'exploitation". Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté des comptes, la société a pris la décision de résilier sa convention de réassurance, les dettes éventuellement exigibles au titre de la convention sont inscrites au passif du bilan. Si une telle décision était intervenue au 31 décembre 2010, votre société ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	12 036	155	176	12 016
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	12 036	155	176	12 016
TOTAL BRUT	12 036	155	176	12 016

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	12 036	12 016
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	12 036	12 016
TOTAL NET	12 036	12 016

Sont enregistrées en "Acquisition" les affectations de parts de SCI servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les clients ainsi que les parts souscrites par la société correspondant au réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	1 600	120	-	1 720
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	1 600	120	-	1 720

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	1 600	1 720
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	1 600	1 720

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2010

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	53 384	83 245	67 453	69 176
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	88 128	14 187	8 303	94 011
Prêts et avances sur polices	260	68	65	263
Autres placements	2	153	-	154
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	141 772	97 652	75 821	163 604

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	1 180	-	733	-	447
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	1 180	-	733	-	447

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	52 203	68 729
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	88 128	94 011
Prêts et avances sur polices	260	263
Autres placements	2	154
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL	140 592	163 157

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31/12/2010

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variations	Montant à la clôture
Placements immobiliers	6 261	24	6 285
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 322	-382	940
Autres OPCVM	2 219	652	2 871
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	9 802	294	10 095

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2009
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	12 016	12 016	14 140	14 181
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	69 176	68 729	68 696	46 324
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	4 582
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	90 945	93 334	96 105	92 460
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	1 982	1 982	1 982	1 859
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	2
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2009
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	154	154	154	-
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	6 285	6 285	6 285	6 261
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe				83
- Autres OPCVM	3 811	3 811	3 811	3 458
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	184 368	186 310	191 172	169 209
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	90 945	93 334	96 105	92 460
- placements évalués selon l'article R 332-20	83 328	82 881	84 972	66 948
- placements évalués selon l'article R 332-5	10 095	10 095	10 095	9 802
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	182 522	184 462	189 319	167 911
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	1 692	1 695	1 699	1 298
- autres affectations ou sans affectation	154	154	154	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan :

	2009			2010		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	163 108	164 030	169 209	184 368	186 988	191 172
Amortissement de Surcote	-	1 621	-	-	1 812	-
Amortissement de Décote	-	-1 078	-	-	-1 134	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	163 108	163 487	169 209	184 368	186 310	191 172

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2009
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	12 016	12 016	14 140	12 036
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	12 016	12 016	14 140	12 036

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Valeur de remboursement	84 758	90 198
Valeur nette	87 584	93 334
SOLDE NON AMORTI	2 826	3 136

4.1.6 Créances au 31 décembre 2010

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	675	675	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	32	664	664	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	6 179	6 179	-
Autres créances	592	8 269	8 269	-
Total	624	15 787	15 787	-

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Intérêts courus non échus	1 400	1 387
Intérêts à recevoir		
Différences sur les prix de remboursement	1 078	1 134
Frais d'acquisition reportés	149	131
Autres	-	-
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	2 626	2 653

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Adresse	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)										
NÉANT										
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)										
NÉANT										

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 22 juin 2010, de l'augmentation de capital en juillet 2010, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation et du résultat de l'exercice 2010.

Libellé	Montant au 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2010
Capital social	15 000	15 000	-	30 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	-	-	-	-
Autres réserves	37	-	-	37
Réserve de capitalisation	6 209	3 175	-	9 384
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	21 246	18 175	-	39 421
Report à nouveau	-6 780	2 181	621	-5 219
Résultat de l'exercice	2 181	3 021	2 181	3 021
TOTAL	16 648	23 377	2 802	37 222

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques des produits, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 155.078 k€ contre 139.362 k€ au 31 décembre 2009. Elles incluent les provisions techniques d'assurance vie (incluant la Provision Technique Spéciale du régime de retraite en points géré par Monceau Retraite & Epargne) pour un montant de 142.613 k€ mais aussi les provisions techniques non vie qui s'élèvent à 12.465 k€.

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. Elles augmentent de 3 % à 10.095 k€ contre 9.802 k€ à l'inventaire précédent.

4.2.5 Participations des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2008	2009	2010
Participation aux résultats totale :	4 089	10 380	5 103
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	5 007	5 296	5 244
Variation de la provision pour participation aux excédents	-918	5 083	-141
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	136 873	134 372	132 282
Montant minimal de la participation aux résultats	-	9 927	3 071
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	4 086	9 996	4 726
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	5 004	4 913	4 866
Variation de la provision pour participation aux excédents	-918	5 083	-141

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

4.2.6

Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Provision pour litiges	34	3
Provision pour retraite Ucreppsa	-	-
Autres provisions pour risques	4	5
TOTAL	38	8

4.2.7

Dettes

	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	48	278	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	462	7 587	-	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	581	1 297	-	-
Total	1 091	9 163	-	-

4.2.8

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Intérêts à payer	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 621	1 812
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	12	20
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	1 633	1 832

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2009	2010
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	86	64
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux	-	-
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État	-	-
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	37	7
Autres charges à payer	113	128
TOTAL	235	199

Produits à percevoir	2009	2010
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	47	53
TOTAL	47	53

4.3

Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Valeurs de rachat des contrats Vis à Vie souscrits et rachetés par AlsAss (et sequestrées au compte BNP)	8 273	8 519
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	39	58
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	8 312	8 577

Le montant de 8.519 K€ inscrit dans les engagements donnés hors bilan au 31/12/2010 correspond à la convention de compte séquestre que la société a signé, en 2009, avec le cabinet de courtage AlsAss et BNP Paribas. Cette convention de compte séquestre fait suite au rachat, en 2009, de la quasi-totalité du portefeuille des contrats Vis à Vie que le cabinet de courtage AlsAss a souscrit à compter de l'année 2004 auprès de la société. Ces demandes de rachat ont été assorties pour la plupart d'entre elles d'un ordre irrévocable de paiement des sommes dues par Monceau Retraite & Epargne à la société d'assurance vie Sphéria Vie, instruction que la société a exécutée à la lettre par des virements successifs intervenus au cours de l'exercice 2009 et jusqu'à ce que Sphéria Vie fasse part de son refus de conserver les montants en question et les lui retourne. Ainsi mise dans l'incapacité de satisfaire l'ordre irrévocable du courtier AlsAss, se trouvant détenir, sans pouvoir s'en dessaisir, des fonds relatifs à des contrats résiliés et pour lesquels elle est libérée de tout engagement, Monceau Retraite & Epargne a signé avec le courtier AlsAss et BNP Paribas une convention de compte séquestre. Ce compte est destiné à recevoir les sommes issues des rachats des contrats Vis à Vie concernés. La réalisation des conditions prévues par la convention pour que les sommes ainsi séquestrées puissent être libérées n'est pas intervenue au cours de l'exercice 2010.

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société.

Engagements reçus	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2010
Comptes gagés par les réassureurs	803	6 758
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	803	6 758

Les montants gagés par les réassureurs viennent en garantie des provisions techniques correspondant aux affaires cédées par Monceau Retraite & Épargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance aussi bien en assurance vie qu'en assurance non vie.

	Total	Capitalisation à prime unique	Capitalisation à prime périodique	Temporaire décès individuelle	Autres contrats individuels à prime unique	Autres contrats individuels à prime périodique	Collectifs décès	Collectifs vie	Contrats en UC à prime unique	Contrats en UC à prime périodique	Contrats collectifs L441	PERP
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
Primes	13 336	-	-	508	7 340	761	1 741	2 407	229	-	-	350
Charges de prestations	11 992	-	-	249	4 753	2 575	910	3 108	369	-	-	27
Charges de provisions	368	-	-	7	2 809	-1 910	-97	-658	-81	-	-	300
Ajustement ACAV	154	-	-	-	-	-	-	-	154	-	-	-
Solde de souscription	1 129	-	-	252	-221	96	928	-43	95	-	-	23
Frais d'acquisition	1 075	-	-	41	592	61	140	194	18	-	-	28
Autres charges nettes de gestion	726	-	-	2	429	74	2	215	3	-	-	1
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 801	-	-	-43	-1 021	-135	-142	-409	-22	-	-	-29
Produits nets des placements	6 524	-	-	15	3 398	797	20	1 901	379	-	-	14
Participation aux résultats	5 103	-	-	-	2 493	679	6	1 548	366	-	-	12
Solde financier	1 420	-	-	15	905	118	14	353	13	-	-	2
Primes cédées	980	-	-	147	1	19	813	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	442	-	-	117	-	-	324	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	172	-	-	17	-	-	156	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	-366	-	-	-13	-1	-19	-333	-	-	-	-	-
Résultat technique	383	-	-	211	-339	60	466	-99	87	-	-	-4
Hors compte												
Montant des rachats	3 665	-	-	-	2 957	496	-	50	162	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	3 098	-	-	-	1 483	623	6	986	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	152 708	-	-	349	79 385	17 290	413	43 403	10 095	-	-	1 773
Provisions techniques brutes à l'ouverture	147 495	-	-	342	74 186	18 721	479	42 505	9 802	-	-	1 461

	Total	Individuels dommages corporels (20)	Collectifs dommages corporels (21)
Primes acquises	8 792	41	8 751
Primes	8 789	41	8 748
Variation de primes non acquises	-3	-	-2
Charges de prestations	5 238	17	5 222
Prestations et frais payés	5 498	20	5 479
Variation des provisions pour prestation	-260	-3	-257
Solde de souscription	3 553	25	3 529
Frais d'acquisition	693	3	690
Autres charges nettes de gestion	741	1	740
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 434	-4	-1 430
Produits nets des placements	644	8	636
Participation aux résultats	-	-	-
Solde financier	644	8	636
Part des réassureurs dans les primes acquises	5 775	43	5 732
Part des réassureurs dans les prestations payées	3 725	10	3 715
Part des réassureurs dans les charges de provision pour	-522	-2	-520
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	1 447	6	1 441
Solde de réassurance	-1 125	-30	-1 095
Résultat technique	1 639	-	1 639
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	23	9	14
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	26	10	16
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	12 138	25	12 114
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	12 260	27	12 233
Autres provisions techniques à la clôture	303	21	282
Autres provisions techniques à l'ouverture	442	22	419

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Contrairement aux inventaires précédents et conformément aux dispositions de l'annexe à l'article A.343-1 (3^e alinéa) du Code des assurances, la règle d'affectation des produits financiers entre les différents comptes est modifiée suite au passage en société d'assurance mixte de Monceau Retraite & Epargne.

Les produits financiers nets de charges sont désormais ventilés dans un premier temps entre le compte non technique et le compte technique vie suivant un prorata pour le compte technique vie égal au rapport entre les provisions techniques vie nettes de réassurance et le cumul des provisions techniques et des capitaux propres. Dans un second temps, une part des produits financiers affectés au compte non technique est transférée au compte technique non vie en tant que produits alloués.

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	-
Frais externes de gestion	31
Frais internes	9
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	40
Amortissement des différences de prix de remboursement	335
Amortissement matériel service financier	
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	715
Autres charges des placements	1 049
Moins values sur réalisation de placements	267
Dotation à la réserve de capitalisation	155
Pertes provenant de la réalisation des placements	422
Ajustement ACAV	340
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	1 851

Nature des produits	Montant
Revenus immeubles et S.C	436
Revenus des placements financiers	3 297
Revenus des prêts aux collectivités	
Intérêts	19
Revenus placements dans entreprises liées	120
Revenus des placements	3 872
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	200
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	1 448
Intérêts	-
Autres produits de placements	1 648
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	
Plus values sur réalisation de placements	4 219
Reprise sur la réserve capitalisation	
Profits provenant de la réalisation de placements	4 219
Ajustement ACAV	186
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	9 926

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination ce qui représente un montant total de 1.391 k€. S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 447 k€. Les mêmes éléments s'élevaient respectivement à 1.058 k€ et 340 k€ au 31 décembre 2009.

L'augmentation des frais généraux résulte de l'intégration de l'activité en branches 1 et 2 dès le 1er janvier 2010. Ces frais sont classés en non vie pour la part directement imputée à la Ciam avant le transfert de portefeuille et en vie pour le déversement des frais en provenance des GIE.

Frais non vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	55	4	-	6	65
Charges internes	-	4	-	2	6
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	55	8	-	8	71

Frais vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	114	235	77	25	451
Charges internes	269	312	245	7	833
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	14	9	-	36
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	396	561	332	32	1 320

Frais vie et non vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	169	238	77	31	516
Charges internes	269	316	245	9	839
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	14	9	-	36
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	452	569	332	40	1 391

5.4 Charges de personnel

	2009	2010
Salaires	40	40
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	15	15
Autres	-	-
TOTAL	55	55

5.5

Produits et charges exceptionnels et non techniques

2010

Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	3
Produits sur exercices antérieurs	21
Produits exceptionnels issus du dév.classe 9/ classe 6	19
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	2
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	32
Total produits exceptionnels	77

Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	-
Pertes sur exercices antérieurs	61
Charges exceptionnelles issues du dév.classe 9/ classe 6	4
Dotation aux provisions pour litiges	-
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	1
Total charges exceptionnelles	67

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

10

5.6

Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 20,5 k€ au titre de l'imposition forfaitaire annuelle.

6

Autres informations

6.1

Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance

Au titre de l'exercice 2010, les membres du Conseil d'administration ont reçu des jetons de présence pour un montant de 12 k€.

6.3

Indemnités versées aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2010, les commissaires aux comptes ont perçu un montant de 48 k€ TTC au titre de leurs honoraires. Ces honoraires correspondent au contrôle légal des comptes. Il n'y a pas eu d'honoraire facturé au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

6.4

Combinaison des comptes

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes combinés établis par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle régie par l'article R.322-84 du Code des assurances, dont le siège social est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^e, à laquelle adhèrent les trois principaux actionnaires de la société, détenant ensemble la quasi-totalité des actions émises.

Marc Billaud	<i>Mandats soumis aux règles du Code de commerce :</i> Néant <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du Code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux règles du Code des assurances :</i> Néant
Dominique Davier	<i>Mandats soumis aux règles du Code de commerce :</i> Néant <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du Code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux règles du Code des assurances :</i> Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle vie)
Gilles Dupin	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> ▪ Président du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil d'administration de Cyberlibris (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil de surveillance d'UFG-LFP <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> ▪ Président et Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance)
Anne-Cécile Martinot	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> ▪ Vice-président du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
Pierre Michaud	<i>Mandats soumis aux règles du Code de commerce :</i> Directeur général de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du Code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux règles du Code des assurances :</i> Directeur général de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle vie) Représentant permanent de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) au Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) Administrateur de Monceau Assurances
Paul Tassel	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances mutuelles associées au Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> ▪ Vice-président de Monceau Assurances Mutuelles Associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Vice-président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice Président du groupe Pasteur Mutualité

6.6

Actionnariat

Capma & Capmi	88 430 actions soit	29,4767 %
Monceau Assurances Mutuelles Associées	2 actions soit	0,0006 %
Mutuelle Centrale de Réassurance	149 632 actions soit	49,8777 %
Monceau Générale Assurances	61 928 actions soit	20,6426 %
SARP	2 actions soit	0,0006 %
Domaine de Molières	2 actions soit	0,0006 %
Monceau Investissements Mobiliers	4 actions soit	0,0012 %

6.7

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des Indications	2006	2007	2008	2009	2010
Exercices concernés					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	15 000	15 000	15 000	15 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes	150 000	150 000	150 000	150 000	300 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 397	19 302	17 565	14 283	22 125
Résultat avant impôts et participation des salariés	855	470	-8 437	2 326	3 145
Impôts sur les bénéfices	374	87	21	21	21
Participation des salariés au titre de l'exercice	92	111	2	124	104
Résultat après impôts et participation des salariés	390	272	-8 460	2 181	3 021
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	2,597	1,813	-56,398	14,541	10,069
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	90	93	40	40	40
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales etc.)	37	36	14	15	15

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2011

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide :

- d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 3.020.637,09 euros au compte report à nouveau ;
- de diminuer de 1.918 euros le montant de la « réserve pour fonds de garantie » et de les affecter au compte « report à nouveau », portant ainsi le montant de la « réserve pour fonds de garantie » à 35.418 euros.

Cette « réserve pour fonds de garantie » est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011 à 20.000,00 euros.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Toutes les résolutions ont été approuvées à l'unanimité.



Monceau Retraite & Épargne

Société anonyme à conseil d'administration

au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com